

**DELIBERATION N°02/2015
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT
FRANÇAIS A L'ETRANGER
Séance du 24 mars 2015**

**Acceptation de dons pour le Lycée Français Jean-Marie Gustave le Clézio de
Port-Vila (Vanuatu)**

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons en faveur du Lycée Français Jean-Marie Gustave le Clézio de Port-Vila (Vanuatu), sous réserve de la conclusion d'une convention entre l'Agence pour l'Enseignement français à l'étranger et le Lycée Français Jean-Marie Gustave le Clézio de Port-Vila (Vanuatu).

Nombre de votants : 28

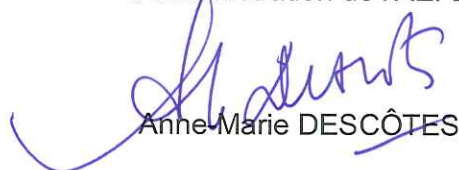
Pour : 28

Contre : /

Abstention : /

Fait à Paris, le 24 mars 2015

La présidente du conseil
d'administration de l'AEFE



Anne-Marie DESCÔTES